

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

UPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 60637.02

Société : SGS

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DRAIJA SETTI

Date de naissance : 06/12/1980

Adresse : 100, Avenue Hassan II, Casablanca

Tél. : 06.21.90.07.67 Total des frais engagés : 100000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/12/2010

Nom et prénom du malade : DR. DRAIJA SETTI Age : 30

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HHT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. J'ai déclaré avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/12/2010

Signature de l'adhérent(e) : DRAIJA SETTI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/14/10		5565	100,00	
09/12/10		6100	Doppler Cardiaque 100,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

PHARMACIE POLYCLINIQUE
Cabinet du Pharmacien
dou du Poumisseur
Dr. TIR Abdelaziz
58, Route Mly Thami Hay Hassanii
Tél: 0522 90 21 67 Casa

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

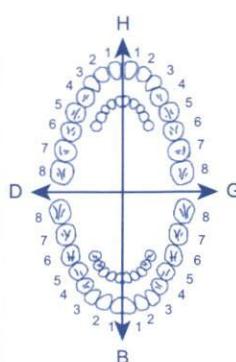
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

B



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور احمد السطي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خروج كلية الطب ببلد

طبيب سافا بستنليات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

05/11/2022

Le Pratique Marocain

Mo.80
PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr. TIR Abdelaziz
58, Rue Mly Thami - Hay Hassan
Tél: 022 90 21 67 - CASA

LOT:20134 PER:09/2020
PPU:21,00 DH

11/lectore 75 mg (VS) 30.30 (Kardegic 75 mg 11) Snow

21.09 h 100x x 21 (1boute) AS

162.50

P.P.V: 110DH80
LOT: B23516
EXP: 12.2021

Sarofli-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Kardegic 75 mg, sac b 30

P.P.V: 30,70 DH

6 118000 061847
Barcode: 6 118000 061847

PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr. TIR Abdelaziz
Route Mly Thami Hay Hassan
Tél: 022 90 21 67 Casa

Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille

Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد السطي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب بليد

طبيب سابق بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

Casablanca le 09.11.2012

Docteur Ahmed SETTI

Nom et prénom du malade : DR. M. J. B. M. J. B.

Diplôme de la Faculté de Médecine de Lille

Année de diplôme : 1982

Année d'obtention de l'expertise : 1988

NOTE D'HONORAIRES

- Sono 300 DHS
➤ Echo Doppler 1000 DHS

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue
cas

TOTAL

1300 DHS

Arrête la facture à la somme de :

7.111. Trois mille un

Dr SETTI